

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Monsieur le Préfet

1 rue Bartholdi

90000 BELFORT

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 01 – Plaquisterie – Peintures – Travaux préparatoires – Faux plafonds

N° du CCTP : 325-0115 / 01

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU BUREAU DE LA
CIRCULATION**

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Architecte / DET

MURINGER Jean-Christophe Architecte

45 rue du Magasin

90000 BELFORT

Tél : 03.84.54.06.36

Fax : 03.84.28.01.08

Courriel : architecte@jcmuringer.com

**LOT 01 – PLAQUISTERIE – PEINTURE – TRAVAUX
PREPARATOIRES – FAUX PLAFONDS
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

SOMMAIRE

	Pages
ARTICLE 1. GENERALITES.....	4
1-1. Objet du marché	4
1-2. Etendue des travaux	4
1-3. Liaison avec les autres intervenants	4
ARTICLE 2. REGLEMENT D'APPEL DOFFRE	5
2-1. Prestations – prix et contenu	5
2-2. Offre de base	5
2-3. Variantes ou modifications.....	5
ARTICLE 3. ETUDES ET CONTROLE	6
ARTICLE 4. SECURITE ET HYGIENE	6
ARTICLE 5. PRESCRIPTIONS GENERALES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX	6
5-1. Obligations de l'entrepreneur	6
5-2. Documents techniques de référence	6
ARTICLE 6. PREPARATION DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	7
6-1. Concordance.....	7
6-2. Organisation du chantier	7
ARTICLE 7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	7
7-1. Documents de référence	7
7-2. Produits – matériaux	7
7-3. Eléments accessoires	7
7-3. Protections et nettoyages	7
7-4. Supports.....	8
7-5. Mise en œuvre	8
ARTICLE 8. DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
8-1. CLOISONS ET MURS	8
8-1.1. Démolition de cloisons placo ép. 10 cm	8
8-1.2. Démolition de cloisons brique ép. 16 cm.....	8
8-1.3. Démolition de cloisons brique ép. 28 cm.....	9
8-1.4. Mur béton cellulaire ép. 20	9
8-1.5. Cloison composites plaque de plâtre type 72/48	9

8-1.6. Cloison composites plaque de plâtre type 98/48	10
8-1.7. PV pour pose et habillage des châssis scigno	10
8-1.8. Cloison demistyl.....	10
8-1.9. Doublage plaque de plâtre collée	11
8-2. PEINTURES	11
8-2.1. Préparation des supports neufs (murs)	11
8-2.2. Préparation des supports anciens (murs).....	11
8-2.3. Peinture des murs	12
8-2.4. Peinture des plinthes.....	12
8-2.5. Fibre de verre et peinture murale	12
8-3. FAUX PLAFONDS	13
8-3.1. Dépose de dalles de plafonds	13
8-3.2. Dalles acoustiques plâtre 60x60.....	13
8-4. DIVERS	14
8-4.1. Cloison de chantier.....	14
8-5. OPTION	14
8-5.1. Peinture des sous-face de volets roulants (option)	14

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1. GENERALITES

1-1. Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir la nature, la qualité et les conditions de mise en œuvre des prestations à fournir au titre du présent lot dans le cadre d'un projet de restructuration du bureau de la circulation à la Préfecture du Territoire de Belfort.

Ce C.C.T.P. ne peut être dissocié des C.C.T.P. des autres lots qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet.

Les lots du projet sont définis ainsi :

Lot 01 : Plaquisterie – Peintures – Travaux préparatoires – Faux plafonds

Lot 02 : Revêtements de sols souples

Lot 03 : Menuiserie bois – Volets roulants

Lot 04 : Electricité – courants forts et faibles

Le soumissionnaire se reportera donc à ces C.C.T.P. ainsi qu'à l'ensemble des documents qui définissent les prestations de ces autres lots afin de cerner parfaitement l'étendue de ses propres prestations et de réaliser en toute connaissance de cause les travaux qui lui incombent.

1-2. Etendue des travaux

Le présent marché concerne la fourniture, le transport, la mise en œuvre ou la pose des matériaux et toutes les sujétions nécessaires à l'exécution des travaux prévus pour la réalisation du projet.

Les travaux à exécuter sont définis par l'ensemble des pièces écrites et plans du dossier de consultation.

1-3. Liaison avec les autres intervenants

Pour l'exécution de ses prestations, l'entrepreneur aura à tenir compte :

- des sujétions créées par l'exécution d'autres travaux dans l'emprise ou à proximité de son chantier,
- de la réalisation éventuelle phase par phase des ses prestations,
- de la liaison avec les autres entreprises,

- du contrôle, des essais et des approbations à demander au Maître d'œuvre pour lui-même, ou par les autres corps d'état,
- des sujétions d'hygiène et de sécurité à respecter.

ARTICLE 2. REGLEMENT D'APPEL DOFFRE

2-1. Prestations – prix et contenu

Les prestations décrites, même sommairement comprennent à la charge du soumissionnaire :

- la fourniture, le transport, la mise en œuvre ou la pose des matériaux,
- la mise à disposition des moyens humains et matériels adaptés à l'exécution des tâches,
- les dispositifs de protection et sécurité,
- l'enlèvement avec évacuation en décharge contrôlée des produits de démolition et autres déchets,
- toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et travaux à exécuter.

Les prestations et sujétions qui relèvent des règles de l'art, des documents techniques généraux ou des prescriptions des fabricants – si elles ne sont pas citées expressément – sont réputées rémunérées par l'ensemble des prestations "chiffrables". Elles ne pourront donc pas donner lieu à rémunération spéciale ou supplémentaire.

2-2. Offre de base

Le soumissionnaire doit obligatoirement établir son offre sur la base du présent CCTP.

Suivant les cas, le CCTP peut indiquer une référence précise de matériau, ou au contraire indiquer le résultat à obtenir sans préciser de référence de marque. Lorsqu'une référence précise est indiquée au CCTP, l'entrepreneur devra impérativement répondre sur cette référence, avec possibilité de présenter des variantes en matériaux différents.

Lorsqu'il n'est pas indiqué de référence précise, l'entrepreneur choisira le matériau qui lui convient et qui répond au résultat à obtenir, en indiquant dans son offre les références exactes du matériau qu'il propose.

Il pourra également présenter différentes variantes.

2-3. Variantes ou modifications

S'il le juge bon, le soumissionnaire peut présenter d'autres variantes ou proposer des modifications permettant d'apporter des économies ou des améliorations au projet de base, à charge pour lui d'expliquer ces variantes ou modifications par tous documents nécessaires (plans, descriptif, décomposition du prix

global forfaitaire). Avec ces variantes ou modifications éventuelles devront également être définies, en quantité, qualité et coût, les sujétions supplémentaires qui pourraient être alors rendues nécessaires par rapport aux solutions de base des autres lots.

Les frais pour étude de conception supplémentaire engendrée par les variantes ou modifications proposées par l'entrepreneur seront à sa charge.

Ces variantes ou modifications seront soumises à l'accord du Maître d'œuvre.

ARTICLE 3. ETUDES ET CONTROLE

voir CCAP

ARTICLE 4. SECURITE ET HYGIENE

voir CCAP

ARTICLE 5. PRESCRIPTIONS GENERALES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

5-1. Obligations de l'entrepreneur

L'entrepreneur est réputé du fait de son offre à s'engager en toute connaissance de cause pour la réalisation des travaux.

Il est également réputé connaître toutes les astreintes et contraintes liées à ses obligations contractuelles ou au respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur au moment de sa soumission.

Il s'engage également à exécuter les travaux lui incombant dans les Règles de l'Art.

S'agissant de travaux de restructuration de bureaux existants, l'entrepreneur est fortement incité à visiter les locaux préalablement à la remise de son offre. La non appréciation de contraintes particulières liées à l'environnement existant ne pourront faire l'objet d'un avenant au marché.

5-2. Documents techniques de référence

Pour la conception, la réalisation et la mise en œuvre des ouvrages, l'entreprise devra se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 6. PREPARATION DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

6-1. Concordance

L'entreprise est tenue de prendre, en temps utile, toutes les dispositions propres à garantir la concordance de ses ouvrages à exécuter avec les ouvrages des autres corps de métiers.

6-2. Organisation du chantier

L'organisation du chantier se déroulera en une phase de travaux, suivant planning prévisionnel joint au dossier.

Il sera pris en compte par l'entreprise dans son devis de prestations de travaux.

ARTICLE 7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

7-1. Documents de référence

Normes françaises et européennes en vigueur.

7-2. Produits – matériaux

Tous les matériaux utilisés pour l'exécution des travaux seront des matériaux neufs, de première qualité. Les variantes proposées par l'entrepreneur seront au minimum de qualité égale aux références proposées par l'offre de base.

7-3. Eléments accessoires

Tous les ouvrages devront comporter les fournitures et accessoires nécessaires à une bonne et complète exécution, que ces éléments soient explicitement définis ou non.

7-3. Protections et nettoyages

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les précautions pour protéger les ouvrages des autres corps d'état. Le chantier devra être nettoyé et les déblais évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

7-4. Supports

L'entrepreneur du présent lot devra vérifier l'état du support exécuté par les autres corps d'état avant tout commencement d'exécution, et signaler au Maître d'œuvre les anomalies qu'il aura constatées.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée après exécution pour un support non réceptionné.

Il appartient à l'entrepreneur du présent lot de prendre connaissance des dispositions prises pour établir son offre en toute connaissance de cause.

7-5. Mise en œuvre

La mise en œuvre sera conforme aux préconisations professionnelles en vigueur en France, ainsi qu'aux préconisations des fabricants.

Les températures de pose et les degrés d'hygrométrie préconisés par les fabricants seront respectés, ainsi que la nature des produits accessoires à la pose (ragréages, colles, joints, etc...).

ARTICLE 8. DESCRIPTION DES TRAVAUX

8-1. CLOISONS ET MURS

8-1.1. Démolition de cloisons placo ép. 10 cm

Démolition d'une cloison placo entre bureau « adjointe permis de conduire » et « back office permis de conduire », en vue de la reconstruction ultérieure pour la création d'une porte.

Les travaux comprennent :

- . découpes verticales soignées de part et d'autre de l'ouverture à créer,
- . démolition et dépose de la cloison toute hauteur (2,74m)
- . évacuation des gravats,
- . nettoyage soigné après exécution,

Les travaux seront réalisés en site occupé

Localisation : entre bureau « adjointe permis de conduire » et « back office permis de conduire »,

Quantité : 3,50 m²

8-1.2. Démolition de cloisons brique ép. 16 cm

Démolition d'une cloison brique entre bureau « adjointe cartes grises » et « back office permis de conduire », en vue de la reconstruction ultérieure pour la création d'une porte.

Les travaux comprennent :

- . découpes verticales soignées de part et d'autre de l'ouverture à créer,
- . démolition et dépose de la cloison toute hauteur (2,74m)
- . évacuation des gravats,
- . nettoyage soigné après exécution,

Les travaux seront réalisés en site occupé

Localisation : entre bureau « adjointe cartes grises » et « back office permis de conduire »,

Quantité : 3,50 m²

8-1.3. Démolition de cloisons brique ép. 28 cm

Démolition d'une cloison brique entre le « couloir de circulation public » et les « bureaux cartes grises », en 2 parties (de part et d'autre du mur de refend « adjointe cartes grises » et « back office cartes grises »)

Les travaux comprennent :

- . découpes verticales soignées de part et d'autre des ouvertures à créer,
- . démolition et dépose des cloisons toute hauteur (3,00m environ)
- . évacuation des gravats,
- . nettoyage après exécution,

Localisation : entre le « couloir de circulation public » et les « bureaux cartes grises »,

Quantité : 8,20 m²

8-1.4. Mur béton cellulaire ép. 20

Travaux d'exécution d'un mur maçonné, d'épaisseur 20cm en blocs de béton cellulaire. Il sera hourdé à la colle.

Le mur n'aura pas de fonction porteuse, mais aura une fonction de solidité, en tant que cloison séparative de la « régie ».

Toutes sujétions d'exécution comprises

Localisation : entre le « couloir de circulation public » et les « bureaux cartes grises »,

Quantité : 8,00 m²

8-1.5. Cloison composites plaque de plâtre type 72/48

Travaux d'exécution des cloisonnements composites intérieurs, d'épaisseur 70mm, constitués d'ossatures métalliques (montants doubles lg 48 tous les 60cm), d'un remplissage intérieur en laine de verre 45 mm, de simples parements plaques de plâtre.

Façon des joints avec bande spéciale, enduit de collage et enduit de finition. Raccords après passage de tous les corps d'état.

Seront également comprises toutes les sujétions d'exécution particulières

Hauteur des cloisons : 1,60 m

Localisation : Pour les placards classeurs séparatifs des zones « back office cartes grises » et « back office permis de conduire »

Quantité : 17 m²

8-1.6. Cloison composites plaque de plâtre type 98/48

Travaux d'exécution des cloisonnements composites intérieurs, d'épaisseur 100mm, constitués d'ossatures métalliques (montants doubles lg 48 tous les 60cm), d'un remplissage intérieur en laine de verre 45 mm, de double parements plaques de plâtre.

Façon des joints avec bande spéciale, enduit de collage et enduit de finition. Raccords après passage de tous les corps d'état.

Seront également comprises toutes les sujétions d'exécution particulières

Hauteur des cloisons : 3,00 m

Localisation : Pour les cloisons courantes créées (cf plan projet) , compris au mètre les points particuliers des habillages des châssis scigno des portes coulissantes

Quantité : 28 m²

8-1.7. PV pour pose et habillage des châssis scigno

Plus-value pour travaux de pose et d'habillage particulier des châssis « scigno » pour portes coulissantes. Les châssis sont fournis et livrés sur chantier par le lot « menuiserie ».

Façon des joints avec bande spéciale, enduit de collage et enduit de finition. Raccords après passage de tous les corps d'état.

Seront également comprises toutes les sujétions d'exécution particulières

Localisation : pour les portes coulissantes (voir plan)

Quantité : 3 ensembles

8-1.8. Cloison demistyl

Travaux d'exécution des demi-cloisonnements composites intérieurs, de type demistyl, constitués de doubles ossatures métalliques (montants doubles lg 48 tous les 60cm), d'un remplissage en laine de verre 45 mm, d'un double parement plaques de plâtre.

Façon des joints avec bande spéciale, enduit de collage et enduit de finition. Raccords après passage de tous les corps d'état.

Seront également comprises toutes les sujétions d'exécution particulières

Hauteur du cloisonnement créé : 3,00 m

Localisation : Pour la cloison en doublage du poteau existant (vers « coin café »). Compté par parement demistyl (cloison créée de surface m²)

Quantité : 12 m²

8-1.9. Doublage plaque de plâtre collée

Fourniture et pose d'une plaque de plâtre épaisseur 13 mm collée au plâtre adhésif sur support béton cellulaire, compris façon de joint avec bande spéciale, enduit de collage et de finition.

Localisation : En finition de la cloison en béton cellulaire, vers « coin café »

Quantité : 16 m²

8-2. PEINTURES

8-2.1. Préparation des supports neufs (murs)

Travaux de préparation des supports plaque de plâtre pour cloisons intérieures créées , avant travaux de finition, comprenant :

- . révision générale, ponçage des bandes, enduits de lissage si nécessaires et toutes sujétions de finition,
- . application d'une couche d'impression de bonne densité, au rouleau.

Localisation : sur tous les doublages et cloisonnements en plaques de plâtre créés dans l'opération

Quantité : 118 m²

8-2.2. Préparation des supports anciens (murs)

Travaux de préparation des murs existants non remaniés, et constitués d'un revêtement de type crépis intérieur, à grain fin. Ces travaux sont préparatoires à l'application finale d'une peinture sur fond lisse, homogène avec les nouveaux supports créés par le projet. Les travaux comprennent :

- . ponçage général de surface,
- . ratissage général
- . ponçage de finition, enduits de lissage si nécessaires et toutes sujétions de finition,
- . application d'une couche d'impression de bonne densité, au rouleau.

Localisation : sur tous les murs existants des locaux « régie », « adjointe cartes grises », et « back office cartes grises »

Quantité : 70 m²

8-2.3. Peinture des murs

Travaux d'application d'un revêtement peinture monocouche acrylique en dispersion aqueuse, en 2 couches, sur tous les murs du « service cartes grises » et « régie ». Supports anciens révisés, supports plaque de plâtre neufs préparés

Etat de finition recherché : soigné

Comprenant :

- . légère préparation du support soit rebouchages ponctuels éventuels à l'enduit de lissage en cas de dégradations dues au chantier, ponçage, brossage, époussetage,
- . application de 2 couches selon la description ci-dessus,
- . camouflages contre les parois et les sols, les châssis,
- . toutes sujétions d'exécution selon les préconisations du fabricant

Teinte : beige clair, et blanc pour les quelques parties coté « couloir public »

Localisation : tous les murs du « service cartes grises » et « régie », ponctuellement pour le « couloir » (parties neuves créées)

Quantité : 171 m²

8-2.4. Peinture des plinthes

Travaux d'application d'un revêtement peinture monocouche acrylique en dispersion aqueuse, en 2 couches, sur toutes les plinthes bois du « service cartes grises » et « régie », et « couloir ». Supports anciens (51ml) ou neufs (25 ml) selon les positions au plan

Etat de finition recherché : soigné

Comprenant :

- . préparation du support si nécessaire,
- . application de 2 couches de peinture,
- . camouflages contre les parois et les sols,
- . toutes sujétions d'exécution selon les préconisations du fournisseur de peinture,

Teinte : beige clair, et blanc pour les quelques parties coté « couloir public »

Localisation : tous les murs du « service cartes grises » et « régie », ensemble du « couloir »

Quantité : 76 ml

8-2.5. Fibre de verre et peinture murale

Travaux d'application d'un revêtement fibre de verre avec aspect maille, identique à la fibre existante dans les locaux « permis de conduire », et application d'une peinture monocouche acrylique en dispersion aqueuse, en 2 couches. Supports plaque de plâtre neufs préparés

Etat de finition recherché : soigné

Comprenant :

- . légère préparation du support si nécessaire,
- . camouflages contre les parois et les sols, les châssis,
- . toutes sujétions d'exécution selon les préconisations du fabricant

Teinte : blanc

Localisation : pour le murs nouveaux créés dans le « back office permis de conduire » (cloison formant rangement entre accueil et back office, parties de cloisons reprises suite à la pose des portes coulissantes)

Quantité : 17 m²

8-3. FAUX PLAFONDS

8-3.1. Dépose de dalles de plafonds

Travaux de dépose et d'évacuation des dalles de plafonds existantes, sur toute la surface du projet ou la restructuration est complète (service cartes grises et régie), et couloir.

Dalles 60x60 en fibres minérales.

Ossatures de type E15 conservées.

Localisation : bureau « adjointe carte grises », « back office cartes grises », « régie » et « couloir »

Quantité : 109 m²

8-3.2. Dalles acoustiques plâtre 60x60

Travaux de fourniture et pose de dalles 60x60 en plaque de plâtre de 12,5cm d'épaisseur, en remplacement, au droit des dalles de plafonds déposées poste 8-3.1. Pose sur ossature apparente à joints creux conservée.

Dalles acoustiques de type :

Marque : Placoplâtre, ou équivalent
Modèle : gyptone quatre 50, ou équivalent
Type : à bords francs (bord A), pour ossature apparente à joints creux
Caractéristiques : dos revêtu d'un voile d'absorption des fréquences aiguës

Localisation : bureau « adjointe carte grises », « back office cartes grises », « régie » et « couloir »

Quantité : 109 m²

8-4. DIVERS

8-4.1. Cloison de chantier

Travaux de pose d'une cloison de chantier, pour isolement de la zone principale de chantier (service cartes grises). La vocation est un isolement phonique minimum, ainsi qu'une fonction anti-poussière vis-à-vis des locaux ouverts au public. Voir position au plan.

Mise en place de rails et de montants entre sol et faux plafond à + 2,75m, pose d'une plaque de plâtre coté « couloir », mise en place d'un isolant laine de verre 45 mm.

Dépose de la cloison en fin de chantier, soit installation pour une durée de 3 semaines.

Localisation : selon plan

Quantité : 41 m²

8-5. OPTION

8-5.1. Peinture des sous-face de volets roulants (option)

Travaux d'application d'un revêtement peinture monocouche acrylique en dispersion aqueuse, en 2 couches, sur toutes les sous-faces démontables en bois des volets roulants, installées par le lot 03 - menuiserie bois.

Etat de finition recherché : soigné

Comprenant :

- . préparation du support si nécessaire,
- . application de 2 couches de peinture,

Teinte : blanc

Localisation : toutes les sous-faces de volets roulants en périphérie du projet

Quantité : 16 unités

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT – rue Bartholdi 90000 BELFORT
PROJET DE RESTRUCTURATION DU BUREAU DE LA CIRCULATION

DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRE

(D.P.G.F.)

LOT 01 : PLAQUISTERIE – PEINTURES - TRAVAUX PREPARATOIRES – FAUX PLAFONDS

ART.	DESIGNATION	Un.	QTE	P.U.	TOTAL H.T.
8.1	CLOISONS ET MURS				
8-1.1	Démolition de cloisons placo ép. 10	m ²	3,50		
8-1.2	Démolition de cloisons briques ép. 16	m ²	3,50		
8-1.3	Démolition de cloisons briques ép. 28	m ²	8,20		
8-1.4	Mur béton cellulaire ép. 20	m ²	8		
8-1.5	Cloisons composite 72/48	m ²	17		
8-1.6	Cloisons composite 98/48	m ²	28		
8-1.7	PV pour pose châssis scrigno	un.	3		
8-1.8	Cloison demistyl	m ²	12		
8-1.9	Plaque de plâtres collées	m ²	16		
8.2	PEINTURES				
8-2.1	Préparation des supports neufs (murs)	m ²	118		
8-2.2	Préparation des supports anciens (murs)	m ²	70		
8-2.3	Peinture des murs	m ²	171		
8-2.4	Peinture des plinthes	ml	76		
8-2.5	Fibre de verre et peinture murale	m ²	17		
8.3	FAUX PLAFONDS				
8-3.1	Dépose de dalles de plafonds	m ²	109		
8-3.2	Dalles acoustiques plâtre 60x60	m ²	109		
8.4	OUVRAGES DIVERS				
8-4.1	Cloison de chantier	m ²	41		
8.4	OPTIONS				
8-4.1	Peinture des sous-faces de V.R. (option)	un.	16		

TOTAL GENERAL H.T.